

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29458**

Intitulé

Architecte technique en informatique et réseaux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ENSA-2i - INSTA	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Expert/e de haut niveau, à la compétence et à la connaissance large, l'architecte technique informatique et réseaux définit son champ d'intervention à la fois sur les domaines :

- Matériels et infrastructure,
- Systèmes d'exploitation,
- Sécurité
- Réseaux et télécommunications,
- Bases de données,
- Middlewares (composants, transactionnels, messages) et autre serveurs etEAI,
- Intégration d'applications

Il/elle définit l'architecture technique de tout ou partie du système d'information. Il/elle garantit la cohérence et de la pérennité de l'ensemble des moyens informatiques, en exploitant au mieux les possibilités de l'art, dans le cadre du plan d'urbanisme de l'entreprise. Il/elle est au fait des problématiques à la fois d'exploitation/production et des problématiques de développement.

L'architecte est ainsi l'interface essentielle entre tous les experts/es internes et externes intervenant sur le système d'information pour assurer à la fois la cohérence globale et la cohabitation de tous les moyens informatiques de l'entreprise mais aussi la cohérence de leur évolution.

Il/elle assure ainsi, en interface entre les experts/es et la direction et en collaboration avec l'architecte logiciel et l'architecte applicatif, la responsabilité de la définition de l'architecture technique du S.I et de son évolution.

Conseil et support à la fois de la direction et des différents acteurs/trices opérationnels/les de l'entreprise, il/elle assure par ailleurs la veille technologique (évaluation de produits) pour garder le système d'information au niveau de "l'état de l'art".

Ainsi, expert/e opérationnel/le mais aussi homme d'études, ses capacités de conceptualisation et de formalisation seront essentielles pour pouvoir appréhender de manière globale puis planifier avec les différents acteurs/trices la réalisation des projets d'infrastructure et d'architecture du S.I de l'entreprise dans le cadre du plan d'urbanisation de l'entreprise.

Enfin, les enjeux auxquels il/elle est confronté et la nécessaire adhésion qu'il/elle doit susciter peuvent exiger qu'il/elle fasse preuve à son poste de réelles capacités de communication et de négociation.

L'architecte doit être expert/e de haut niveau tout en étant généraliste pour avoir une vue d'ensemble du système d'information.

L'évolution continue et rapide des nouvelles technologies exigent de lui/d'elle des capacités d'anticipation et un esprit imaginatif pour ne pas se laisser surprendre.

La certification se décline en 3 blocs de compétences décrits plus bas, exprimés en domaines d'activités :

1. Conception
2. Administration et support aux équipes
3. Veille technologique, préconisation et conseil

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité de l'Architecte Technique en Informatique et Réseaux (abrégé dans ce qui suit en « ATIR ») s'exerce au sein d'organisations de toutes tailles et de tous secteurs : organismes privés, collectivités territoriales, administration. Elle s'exerce plus particulièrement au sein de structures de conseil, d'ESN (SSII), de constructeurs informatiques, de fournisseurs de services (Centres de services, Datacenters...)

La majorité des titulaires de la certification « Architecte Technique en Informatique et Réseaux » de l'Insta sont employés en Entreprises de Services Numériques et Sociétés de Conseil de toutes tailles.

Architecte technique; Ingénieur/e système et réseau; Architecte réseau; Urbaniste technique; Architecte de système informatique Concepteur/trice réseau; Intégrateur/trice; Analyste système et réseau; Chef/fe de projets

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des acquis et des compétences fait l'objet d'un contrôle continu. Une décision d'admissibilité au titre est prononcée par le corps pédagogique.

La rédaction d'un Mémoire et sa soutenance devant un jury jugeant des compétences acquises et non des connaissances, permet sur une

décision favorable du jury de prononcer la délivrance du titre.

L'évaluation des compétences professionnelles est basée sur un système largement constitué de mises en situation reconstituées (projets, mini projets, périodes en entreprise, ...) et de restitution de rapports, manuels de procédures, manuels d'exploitation...

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29458 - Conception	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Concevoir l'architecture technique des systèmes d'information• Vérifier et analyser les impacts techniques des nouvelles solutions et de la cohérence de l'architecture• Décomposer en sous-systèmes et composants et définir le plan d'intégration, de montée en charge et de transition avec le système actuel, tout en évaluant les risques et les impacts techniques des solutions retenues sur le système actuel• Réaliser un audit des performances, de la sécurité et de la fiabilité des systèmes existants• Analyser sur le plan technique, les dysfonctionnements et les points d'optimisation de l'architecture technique et logicielle.• Analyser les écarts entre les besoins fonctionnels et les solutions techniques potentielles.• Réaliser un audit des performances, de la sécurité et de la fiabilité des systèmes existants. <p>Modalités d'évaluation Chacune des compétences est évaluée (acquise, non acquise, en cours d'acquisition) à l'écrit à travers des études de cas, ou un dossier d'analyse préliminaire et/ou un dossier d'exploitation formalisé dans une démarche de VAE et à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE.</p> <p>Modalité de certification Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites est délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 29458 - Administration et support aux équipes	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Intégrer les composants systèmes matériels et logiciels conformes aux spécifications requises• Elaborer des procédures de tests systématiques pour les systèmes informatiques• Ficer ou assurer la mise en oeuvre des systèmes (installation, mise à jour,...)• Définir et mettre en oeuvre la politique de sécurité de l'information• Produire la documentation nécessaire pour assurer la pérennité du système informatique• Ficer les procédures de gestion des incidents• Effectuer le transfert de compétences et l'assistance <p>Modalités d'évaluation : Chacune des compétences est évaluée (acquise, non acquise, en cours d'acquisition) à l'écrit à travers des études de cas, ou un dossier d'analyse préliminaire et/ou un dossier d'exploitation formalisé dans une démarche de VAE et à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE.</p> <p>Modalité de certification Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites est délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 2nd bloc de compétences.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 29458 - Veille technologique, préconisation et conseil	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Accompagner les clients internes/externes dans la définition de leurs orientations technologiques •Participer à l'étude d'impact pour tout nouveau projet ou toute nouvelle technologies, sur l'architecture existante ou prévisionnelle afin d'en déduire le plan d'action •Préconiser les choix techniques (matériels, infrastructures) en vue d'assurer la cohérence de cette évolution en fonction des contraintes de l'entreprise (budget, délais, sécurité), du système existant et des contraintes •Proposer différentes solutions d'optimisation du système •Assurer une veille technologique sur les différents composants du système <p>Modalités d'évaluation : Chacune des compétences est évaluée (acquise, non acquise, en cours d'acquisition) à l'écrit à travers des études de cas, ou un dossier d'analyse préliminaire et/ou un dossier d'exploitation formalisé dans une démarche de VAE et à l'oral, à travers un exposé lors de la soutenance de mémoire ou de Livret VAE.</p> <p>Modalité de certification Un certificat des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites est délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 3ème bloc de compétences.</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé d'à minima 3 personnes. La présidence étant confiée à un/e professionnel/le.
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé d'à minima 3 personnes. La présidence étant confiée à un/e professionnel/le.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé d'à minima 3 personnes. La présidence étant confiée à un/e professionnel/le.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé d'à minima 3 personnes. La présidence étant confiée à un/e professionnel/le.
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	Le jury est composé d'à minima 3 personnes. La présidence étant confiée à un/e professionnel/le. 50% employeur/euse - 50% salarié/e

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé Architecte technique en informatique et réseaux avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Architecte technique en informatique et réseaux"

avec effet au 04 octobre 2017, jusqu'au 21 décembre 2022.

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau I, sous l'intitulé " Architecte technique en informatique et réseaux" avec effet au 02 février 2016, jusqu'au 04 octobre 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

45 personnes ont obtenu la certification en 2014, 36 en 2015 et 70 en 2016.

Autres sources d'information :

www.insta.fr

INSTA

Lieu(x) de certification :

ENSA-2i - INSTA : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

INSTA

37bis, rue des trois bornes

75011 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- INSTA - 37bis, rue des trois bornes - 75011 Paris

- INSTA - 17, rue Linné - 75005 Paris

- CFA INSTA - 37 bis rue des trois bornes - 75011 Paris

- NextAdvance - 112 avenue de Paris - CS 60002 - 94306 Vincennes

Historique de la certification :

Certification précédente : Architecte technique en informatique et réseaux